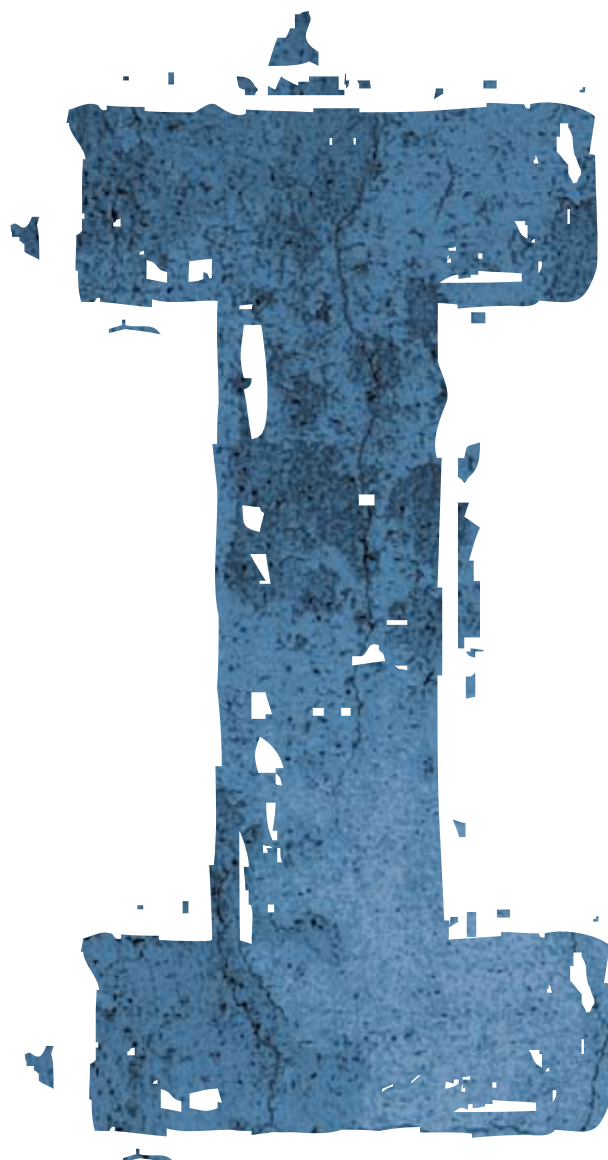


Introduction

Tout sur le programme EDH

I





CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 **F** +41 22 733 20 57
E-mail: shop.gva@cicr.org **www.**ehl.icrc.org
© CICR, janvier 2009

Explorons le droit humanitaire

Introduction



Table des matières

Quelques mots sur EDH	5
Les jeunes et le droit humanitaire	5
Objectifs pédagogiques	6
Méthode	6
Développer les compétences scolaires et les aptitudes utiles dans la vie	6
Contenu EDH	6
Introduction : Images et perceptions	7
Module 1 : La perspective humanitaire	7
Module 2 : Les limites dans les conflits armés	7
Module 3 : Le droit en action	7
Module 4 : Répondre aux violations	7
Module 5 : Faire face aux conséquences de la guerre	7
Questions finales : Et maintenant ?	7
Matériel EDH	8
Les modules	8
Le Guide méthodologique	8
Le Glossaire	8
Intégrer EDH dans le programme scolaire	8
Utiliser le programme EDH en classe	9
Choisir les points à enseigner	9
Choisir le matériel pédagogique approprié	9
Durée des leçons	10
Matériel scolaire	10
Utiliser le programme EDH en dehors de la classe	10
Se préparer à enseigner le programme EDH	10
Le Campus virtuel EDH	11
Matrice du cours	12
Droits de reproduction	24

Introduction

Dans de nombreuses régions du monde, les jeunes subissent de plus en plus les effets des guerres et d'autres situations de violence – en tant que victimes, acteurs armés ou témoins. Au-delà de l'impact que ces événements produisent aujourd'hui sur eux, ils sont en outre les décideurs, commandants militaires, combattants, travailleurs humanitaires ou victimes civiles de demain. Il est donc important pour eux d'apprendre quels enjeux éthiques et humanitaires se posent au cours des guerres ou d'autres situations de violence. Ces questions sont utiles et intéressantes pour les jeunes de tous les pays, et les enseignants jouent un rôle essentiel en aidant leurs élèves à les étudier.

Aujourd'hui, nous avons le choix entre deux attitudes : nous pouvons assister passivement aux ravages causés par les guerres et faire en sorte de détourner l'attention de nos enfants, ou alors décider de leur dire ce qu'ils voient – ou ce qu'ils vivent eux-mêmes – est inacceptable, que ce n'est pas ainsi que les choses doivent être et qu'ils peuvent agir différemment, en suivant la voie que dicte le respect profond de la dignité humaine, aussi bien en temps de paix qu'au cœur des conflits armés.

– Jacques Forster, Vice-Président,
Comité international de la Croix-Rouge

QUELQUES MOTS SUR EDH

Explorons le droit humanitaire (EDH) est un programme éducatif destiné à sensibiliser les jeunes de 13 à 18 ans aux règles et aux principes essentiels du droit international humanitaire (DIH). Le matériel pédagogique, fondé sur des situations historiques et contemporaines, montre comment le DIH vise à protéger la vie et la dignité humaine durant les conflits armés et à prévenir et réduire les souffrances et les ravages causés par la guerre.

Les méthodes d'enseignement utilisées exigent des élèves qu'ils participent activement au processus d'apprentissage, ce qui leur permet d'acquérir une « perspective humanitaire » et de bien appréhender une matière aussi austère et complexe que peut le paraître le DIH.

Le programme EDH examine les ravages causés par la guerre en utilisant des études de cas et en faisant appel aux expériences et aux points de vue personnels des

élèves. Les études de cas décrivent le comportement de personnes réelles prises dans des situations où il faut une action humanitaire. En étudiant ces situations, les élèves découvrent de nouvelles perspectives et comprennent peu à peu à quel point il est nécessaire que des règles protègent la vie et la dignité humaine en temps de conflit armé.

Le matériel didactique du programme EDH a été élaboré par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), en association avec l'Education Development Center, Inc. Il peut être utilisé aussi bien à l'école, dans le cadre d'un cours ou comme activité périscolaire, que dans un cadre éducatif informel.

LES JEUNES ET LE DROIT HUMANITAIRE

Le programme EDH part du principe que l'étude du DIH est intéressante, importante et utile pour les jeunes, dans toutes les sociétés. Le sujet est en effet actuel et digne d'intérêt partout dans le monde – quelle que soit l'expérience des conflits armés ou d'autres situations de violence qu'aient vécues les pays –, et ce pour plusieurs raisons :

- De nombreuses régions du monde sont aujourd'hui le théâtre de conflits armés ou d'autres situations de violence, et un nombre toujours plus élevé de jeunes en subissent les effets.
- Beaucoup de sociétés semblent être de plus en plus sujettes à des formes diverses de violence.
- Les jeunes, plus que jamais, sont exposés aux images de guerre véhiculées par les médias ainsi qu'à des types de divertissements qui minimisent les effets de la violence.
- Dans des situations de tensions sociales et politiques aiguës, comme c'est le cas après un conflit armé ou en période de reconstruction sociale, des programmes éducatifs tels qu'EDH peuvent avoir un effet pacificateur indirect.
- Les États parties aux Conventions de Genève ont pour obligation, en temps de paix comme en temps de guerre, de faire connaître le DIH le plus largement possible.

Faire mieux comprendre les problématiques humanitaires qui se posent en temps de guerre est une composante indispensable des efforts visant à prévenir et limiter, dans l'avenir, les violations du DIH et des droits les plus fondamentaux de la personne.



Introduction

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif pédagogique principal du programme EDH est d'aider les jeunes à intégrer les principes d'humanité dans leur vie de tous les jours. Il cherche notamment à renforcer chez eux :

- la conscience qu'il est nécessaire de respecter la vie et la dignité humaine, en particulier dans un contexte de violence et de conflit armé ;
- la compréhension du domaine humanitaire et des divers aspects du DIH, ainsi que de la complexité de l'application de ce droit ;
- un intérêt pour les événements de l'actualité, et la capacité d'examiner les situations de conflit, dans leur propre pays ou à l'étranger, selon une perspective humanitaire ;
- l'engagement au service de la communauté ou dans d'autres activités en faveur des membres les plus vulnérables de la société.

Le programme EDH contribue à développer la conscience sociale des jeunes et à aiguïser leur sens de la responsabilité civique, avec un matériel pédagogique qui met l'accent sur l'importance de protéger la vie et la dignité humaine non seulement en période de conflit armé, mais en tout temps. Ce faisant, il apporte une contribution remarquable au domaine de l'éducation à la citoyenneté.

MÉTHODE

Comme l'indique le titre *Explorons le droit humanitaire*, la principale approche pédagogique utilisée dans le programme est l'« exploration ». Les enseignants guident les élèves afin qu'ils précisent leurs idées et trouvent des réponses ensemble. Le mot « exploration » sous-entend qu'il s'agit d'un territoire inconnu et de la recherche de nouvelles ou meilleures façons d'agir. Les élèves peuvent prendre différents chemins et parvenir à des conclusions différentes. Certaines des questions soulevées n'ont pas qu'une seule réponse correcte ; parfois, il faut les opinions diverses d'un groupe pour trouver des solutions.

Pour aider les élèves à étudier le droit humanitaire, les enseignants devront peut-être adopter une nouvelle approche, car ils sont appelés à explorer des idées, des attitudes et un nouveau contenu avec leurs élèves. C'est une expérience inédite pour nombre d'entre eux, qui sont spécialisés dans une discipline particulière. Avec EDH, le rôle de l'enseignant n'est pas d'avoir toutes les réponses, mais de guider les élèves dans leur exploration du sujet.

NOTE Pour plus d'informations sur la méthode utilisée dans le programme EDH, veuillez consulter le *Guide méthodologique*.

Développer les compétences scolaires et les aptitudes utiles dans la vie

Le programme EDH enseigne et développe de nombreuses compétences scolaires importantes. Les élèves améliorent leurs aptitudes à la communication en écoutant, en lisant et en écrivant, ainsi que par des discussions, des débats et des travaux de groupes. Ils aiguïsent leurs compétences d'analyse et de recherche en identifiant des conséquences, en résolvant des problèmes et en analysant des dilemmes.

Le programme EDH utilise diverses méthodes d'enseignement éprouvées pour encourager la pensée critique : demander aux élèves de justifier leurs idées, chercher à cerner les stratégies de raisonnement, confronter les élèves à des choix et à des interrogations incitant à la réflexion, et poser des questions ouvertes.

Le programme aide les élèves à développer leur capacité à faire des choix sensés qui permettent de prévenir la violence et les comportements à haut risque. Bien qu'il n'ait pas pour objectif, en soi, de renforcer ce que l'on appelle « les aptitudes utiles dans la vie », il les renforce naturellement du fait des sujets enseignés et du mode d'apprentissage.

CONTENU EDH

EDH est un programme séquentiel composé de 22 explorations – équivalant à 36 cours de 45 minutes chacun. Les élèves découvrent la perspective humanitaire, avant d'étudier des dispositions spécifiques du DIH. Les explorations ont été soigneusement conçues pour stimuler la réflexion des élèves ainsi que leurs émotions.

NOTE Vous n'avez pas besoin d'être spécialiste du DIH pour enseigner efficacement le programme EDH. Chaque exploration contient des ressources pour l'enseignant, qui fournissent des informations générales sur nombre des thèmes abordés dans EDH. Le *Guide sur le DIH* fournit des renseignements supplémentaires sur le DIH, sous une forme simple de questions-réponses

Introduction

INTRODUCTION : IMAGES ET PERCEPTIONS

Dans l'introduction, les élèves discutent de leurs premières réponses à plusieurs questions ayant trait aux conflits armés – questions qu'ils retrouveront tout au long du programme. Ils explorent en particulier la question clé : qu'est-ce que la dignité humaine ?

MODULE 1 : LA PERSPECTIVE HUMANITAIRE

Exploration 1A : Que peuvent faire les témoins ?

Exploration 1B : Analyser les actes humanitaires

Exploration 1C : Le dilemme du témoin

Dans le Module 1, les élèves apprennent à observer le monde sous un angle particulier. Ils examinent les actes humanitaires accomplis par des personnes ordinaires et apprennent comment les témoins peuvent modifier le cours des événements. Ils étudient les risques, les obstacles et les dilemmes que peuvent rencontrer les témoins lorsqu'ils essaient de protéger la vie ou la dignité de quelqu'un. Ce premier module permet aux élèves de comprendre qu'ils peuvent, eux aussi, modifier le cours des événements.

MODULE 2 : LES LIMITES DANS LES CONFLITS ARMÉS

Exploration 2A : Fixer des limites à la dévastation causée par la guerre

Exploration 2B : Les codes et traditions dans l'histoire

Exploration 2C : Les enfants soldats

Exploration 2D : Les armes

Exploration 2E : La large disponibilité des armes

Dans le Module 2, les élèves discutent de la question de savoir s'il est nécessaire que les conflits armés soient soumis à des règles et, si oui, quelle forme celles-ci devraient prendre. Grâce à ce qu'ils ont appris dans les explorations précédentes, la plupart se rendent compte qu'il y a effectivement une nécessité, et proposent des règles pour protéger la vie et la dignité humaine en temps de guerre. Ils étudient ensuite les règles essentielles du DIH et les comparent à leurs propres suggestions. Une question se pose alors : pourquoi les règles du DIH sont-elles si souvent violées en temps de guerre ?

MODULE 3 : LE DROIT EN ACTION

Exploration 3A : Identifier les violations du DIH

Exploration 3B : Le point de vue des combattants

Exploration 3C : Qui est responsable du respect du DIH ?

Exploration 3D : Étude de cas – My Lai : les leçons d'une tragédie

Le Module 3 apporte une réponse à cette question en examinant les dilemmes que les combattants peuvent rencontrer dans des situations réelles et les difficultés auxquelles ils peuvent se heurter lorsqu'ils veulent respecter le droit. Les élèves discutent des réponses aux questions qu'ils posent généralement au début du programme : que peut-on faire pour assurer un plus grand respect du DIH, et qui est chargé de veiller à ce respect ? Ensuite, ils se demandent s'il est important de prendre des mesures face aux violations du DIH et, si oui, comment procéder.

MODULE 4 : RÉPONDRE AUX VIOLATIONS

Exploration 4A : Raisons d'agir et moyens possibles face aux violations du DIH

Exploration 4B : Les moyens judiciaires

Exploration 4C : Les moyens non judiciaires

Le Module 4 aborde ces questions et attire l'attention des élèves sur les efforts croissants qui sont déployés pour qu'il y ait des moyens d'action face aux violations du DIH. Il constitue une étape importante du processus d'apprentissage, car il est probable que les élèves mettront en question l'utilité du DIH si les violations de ses règles ne sont pas sanctionnées. Les élèves s'intéresseront aussi certainement à la façon de surmonter les conséquences d'un conflit armé.

MODULE 5 : FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA GUERRE

Exploration 5A : Les besoins créés par la dévastation de la guerre

Exploration 5B : Planifier un camp pour personnes déplacées par la guerre

Exploration 5C : La protection des prisonniers

Exploration 5D : Le rétablissement des liens familiaux

Exploration 5E : Les fondements éthiques de l'action humanitaire

Dans le Module 5, les élèves étudient les ravages causés par la guerre, les efforts qui doivent être déployés pour y faire face et les dilemmes que peuvent rencontrer les organisations humanitaires dans cette action. Puis ils réfléchissent aux questions suivantes : que puis-je faire pour encourager le respect de la dignité humaine ? Que puis-je faire pour que les choses changent ?

QUESTIONS FINALES : ET MAINTENANT ?

La dernière exploration invite les élèves à agir en élaborant leurs propres petits projets.

Introduction

MATÉRIEL EDH

Le **coffret de ressources EDH pour l'enseignant** contient tout le matériel nécessaire pour enseigner le programme : chaque module dans une brochure distincte, le *Guide méthodologique* et le *Glossaire*.

Les modules

NOTE La matrice du cours figurant à la fin de cette brochure donne un aperçu de chaque module en présentant les compétences pratiquées, les questions clés ainsi que les concepts, les explorations, les objectifs et les idées essentielles.

Le programme EDH se compose de cinq **modules**, précédés d'une introduction et suivis de questions finales. Chaque module :

- est structuré autour d'un thème central ;
- contient au moins trois explorations ;
- soulève des questions clés ; et
- précise les compétences qui seront pratiquées et les concepts qui seront appris.

Les modules contiennent des plans de cours détaillés pour chaque **exploration**. Ces plans de cours sont divisés en **étapes**, assorties chacune d'une indication de durée ; ils présentent également des objectifs, des ressources pour les élèves et les enseignants et des conseils pour préparer le cours. Enfin, ils sont accompagnés, dans les marges, d'encadrés contenant des citations ou des notes pertinentes qui peuvent améliorer l'exploration.

- Les **activités complémentaires** sont des devoirs que vous pouvez décider de donner aux élèves, en fonction de leurs intérêts, de leur âge et du temps à disposition. Elles s'adressent directement aux élèves.
- Les **ressources pour l'enseignant** sont des documents de référence. Il n'est pas obligatoire de les lire, mais elles vous aideront à vous familiariser avec certains des sujets traités dans le programme EDH.
- Les **ressources pour l'élève** consistent en un matériel varié relatif aux divers exercices. Elles comprennent des récits, des photos, des données et des informations générales, des collages photographiques, des études de cas, des transcriptions de vidéos et des fiches de travail. Les pages des ressources pour l'élève se différencient par une orientation horizontale qui facilite la lecture et la visualisation.

- Les **pages médias** contiennent des suggestions pour les devoirs des élèves. Elles figurent à la fin de chaque module.
- Les sections **Évaluation** à la fin de chaque module proposent des moyens d'évaluer l'acquis des élèves.
- La **Documentation sur le Web**, également à la fin de chaque module, contient des liens vers des ressources en ligne utiles à la fois pour les enseignants et pour les élèves.

Le Guide méthodologique

Le Guide méthodologique est un manuel qui doit aider les enseignants à préparer leurs cours EDH. Axé sur le rôle de l'enseignant dans le programme EDH, il présente diverses méthodes d'enseignement, ainsi que des ateliers visant à aider les enseignants à se familiariser avec ces méthodes et avec les activités de classe utilisées.

Le Glossaire

Le Glossaire fournit un ensemble de définitions de termes relatifs au DIH et de divers autres termes utilisés dans le programme EDH.

INTÉGRER EDH DANS LE PROGRAMME SCOLAIRE

Un des aspects les plus difficiles de la mise en œuvre du programme EDH est de lui trouver une place fixe dans le programme des écoles secondaires (ou des dernières années primaires, entre 13 et 15 ans). Dans de nombreux pays, le programme des études secondaires est déjà très chargé.

Bien qu'il soit théoriquement possible d'intégrer EDH dans toutes les branches du programme scolaire, la plupart des ministères de l'Éducation jugeraient cela impossible : c'est un processus complexe et coûteux qui exigerait que l'on forme un grand nombre d'enseignants. Dans les pays où les enseignants sont relativement libres de décider quoi enseigner, les chances d'inclure EDH dans le programme sont d'autant plus élevées.

Le grand nombre d'exemples historiques et contemporains de conflits armés qu'utilise le programme EDH et les questions éthiques fondamentales qu'il soulève le lient naturellement à des disciplines telles que l'histoire, les sciences sociales, la sociologie, la géographie, l'éducation civique, la philosophie et le droit. Il a également des liens avec des matières plus récentes comme l'éducation à la citoyenneté, l'enseignement des droits de l'homme et l'éducation à la paix, qui peuvent être incorporées où que ce soit dans le programme scolaire. Enfin, les cours

Introduction

de littérature ou de langues peuvent aussi convenir à l'approche fondée sur la discussion et aux techniques de pédagogie active sur lesquelles est fondé EDH.

Pour faciliter l'intégration d'EDH au programme scolaire, il est important de lier le contenu du programme aux objectifs et à la pratique en vigueur dans le pays. Les matières scolaires sont définies de différentes façons selon les pays, par exemple en termes d'objectifs d'apprentissage, de niveaux de performance, d'exigences du programme et de thèmes généraux. Dans certains pays, la période de changement et d'innovation associée à l'introduction de nouvelles matières peut constituer une ouverture pour l'intégration d'EDH dans le programme scolaire.

Le programme EDH peut être proposé sous une forme abrégée, ou adapté aux besoins d'un système scolaire ou d'un groupe d'élèves particuliers. Il est important que les ministères de l'Éducation prennent en considération les conséquences qu'auront, en matière de formation des enseignants, les décisions qu'ils prendront dans ce domaine. À cette fin, il est recommandé que, dans la mesure du possible, EDH soit intégré à une matière figurant déjà au programme.

UTILISER LE PROGRAMME EDH EN CLASSE

Comme chaque exploration est prévue pour un cours de 45 minutes, les modules et les explorations EDH peuvent être utilisés en tant qu'unités indépendantes dans les matières citées ci-dessus.

Choisir les points à enseigner

Vous devrez décider de la mesure dans laquelle vous utiliserez EDH dans votre classe. Si vous ne pouvez pas enseigner tout le programme, choisissez les explorations que vous voulez utiliser. Prenez votre décision en fonction du temps à disposition, des exigences de votre programme scolaire et des besoins et intérêts de vos élèves. La flexibilité du programme EDH vous permet de faire des choix adaptés aux objectifs d'apprentissage des élèves et aux contraintes de temps.

Une voie rapide à travers les explorations a été conçue pour les enseignants qui ne peuvent pas dispenser le cours EDH dans sa totalité. Elle suit la structure de celui-ci et comprend les compétences et les concepts fondamentaux, permettant ainsi aux élèves de vraiment saisir ce qu'est le DIH et de comprendre toutes les complexités de son application.

NOTE Pour plus d'informations sur la voie rapide, veuillez consulter le *Guide méthodologique*.

La voie rapide est composée de neuf explorations (14 séances de cours) :

Introduction

Exploration 1A: Que peuvent faire les témoins ?

Exploration 1B: Analyser les actes humanitaires

Exploration 1C: Le dilemme du témoin


Exploration 2A: Fixer des limites à la dévastation causée par la guerre

Exploration 2C: Les enfants soldats

Exploration 3A: Identifier les violations du DIH

Exploration 4A: Raisons d'agir et moyens possibles face aux violations du DIH

Exploration 5A: Les besoins créés par la dévastation de la guerre

Cette icône vous indiquera les explorations qui constituent la voie rapide: 

Choisir le matériel pédagogique approprié

Les enseignants peuvent choisir, parmi le matériel qui leur est fourni, les éléments qu'ils estiment être les plus appropriés pour leur classe. Comme ils connaîtront les questions potentiellement sensibles et désireront respecter le « territoire » personnel de leurs élèves, ils pourront décider d'éviter telle ou telle étude de cas pour des raisons culturelles, religieuses ou autres. Certains matériels peuvent convenir mieux à des élèves plus mûrs.

Les enseignants peuvent décider d'utiliser des exemples tirés de l'histoire locale pour que leurs élèves se sentent plus concernés. Avant d'introduire vos propres exemples, il peut être utile de travailler d'abord avec les ressources fournies dans les modules afin de comprendre comment elles contribuent aux objectifs d'apprentissage qui ont été définis. Une fois que vous vous serez familiarisé(e) avec ce matériel, vous serez mieux à même de choisir des substituts appropriés. Quand vous adapterez le matériel pédagogique, il est important que vous évitiez de vous concentrer sur les auteurs des violations et que vous veilliez à ce que les



Introduction

changements ou ajouts que vous apporterez reflètent l'esprit du DIH et des valeurs humanitaires.

NOTE Pour plus d'informations sur l'adaptation du matériel pédagogique à vos besoins, veuillez consulter le *Guide méthodologique*.

Il peut être judicieux que certains enseignants évitent d'utiliser des exemples polémiques tirés de l'histoire locale, car ils pourraient susciter des réactions extrêmement violentes qui occulteraient le contenu du DIH ou perturberaient le processus d'apprentissage. Il est important que les élèves puissent aborder les questions objectivement. L'expérience a montré qu'ils se référeront spontanément à des exemples qui sont plus proches d'eux une fois qu'ils auront étudié des exemples tirés de contextes lointains.

Durée des leçons

Tandis que vous vous familiarisez avec le matériel et commencez à structurer votre propre cours EDH, gardez à l'esprit que les indications de temps données pour chaque étape ne sont que des suggestions. Certaines discussions ou activités de classe peuvent durer plus ou moins longtemps. Si une discussion ou une activité prend plus de temps que prévu, vous devrez décider s'il faut l'interrompre ou la laisser se poursuivre. Un moyen de gagner du temps en classe est de donner certains travaux à faire à domicile.

Matériel scolaire

Le matériel pédagogique EDH peut être utilisé efficacement avec un minimum de matériel scolaire. Tout ce dont vous aurez besoin pour rendre le contenu du programme EDH accessible à vos élèves, ce sont des photocopies des ressources pour les élèves incluses dans le coffret de ressources EDH pour l'enseignant, et un tableau où inscrire ce dont il faudra prendre note. S'il n'est pas possible de regarder les vidéos, les transcriptions et les photos qui vous sont fournies les remplaceront de façon suffisante.

UTILISER LE PROGRAMME EDH EN DEHORS DE LA CLASSE

Vous pouvez aussi enseigner EDH en dehors de la classe, dans le cadre d'un programme extrascolaire, peut-être en conjonction avec un groupe de discussion sur l'histoire ou l'actualité, ou avec un club de rhétorique ou un groupe communautaire. De plus,

le matériel EDH peut être utilisé hors du milieu scolaire, par exemple dans le cadre de colonies de vacances, de programmes de développement pour les jeunes, d'activités scout ou d'activités de loisirs estivaux.

SE PRÉPARER À ENSEIGNER LE PROGRAMME EDH

Le moyen le plus efficace de se préparer à enseigner EDH est de participer à des ateliers de formation en face à face. Lorsqu'un pays adopte le programme EDH, les autorités chargées de l'éducation organisent généralement ce type d'atelier pour les enseignants, souvent en coopération avec la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

Pour utiliser efficacement le matériel EDH, les enseignants devraient comprendre la perspective humanitaire qui sous-tend le DIH, pourquoi il n'est pas facile de conserver cette perspective durant un conflit armé, et les règles de DIH elles-mêmes. Ils peuvent aussi devoir élargir leur palette de méthodes pédagogiques à des méthodes plus interactives.

Un ensemble spécial de dix ateliers de formation des enseignants au programme EDH présente à ceux-ci les concepts et les méthodes utilisés dans le programme, ainsi que son approche « exploration ». Ces ateliers donnent aux enseignants une occasion de discuter des questions qui les préoccupent, de pratiquer de nouvelles compétences en matière d'enseignement et d'évaluation, d'adapter les plans de cours aux situations particulières de leurs classes et de travailler avec d'autres enseignants.

Comme la plupart des élèves, les enseignants apprennent par la pratique ; ils auront tendance à utiliser ensuite en classe les activités qu'ils auront explorées pendant ces ateliers. Le programme de formation des enseignants leur permet de s'engager dans des discussions, de faire des jeux de rôles et d'analyser des dilemmes.

Si vous ne pouvez pas participer à un atelier de formation face à face des enseignants, vous pourrez suivre la formation en ligne, sur le Campus virtuel EDH (voir ci-contre). Les dix ateliers sont accessibles en ligne. Si vous choisissez cette option, il est préférable que vous suiviez les ateliers avec d'autres enseignants. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez aussi utiliser les ateliers de formation des enseignants qui figurent dans le *Guide méthodologique*.

Introduction

LE CAMPUS VIRTUEL EDH

Le Campus virtuel EDH est un centre de ressources accessible sur Internet et une communauté d'apprentissage en ligne qui vous permet de communiquer avec des enseignants du monde entier. Le site Web a pour fonction d'aider les enseignants à présenter les principes fondamentaux du DIH à des jeunes. Une large gamme de ressources pédagogiques est à disposition : tous les modules et les explorations (12 d'entre elles sont développées sous forme d'« *e-explorations* »), des ateliers, des vidéos de formation et un forum de discussion en ligne. Tout le matériel EDH peut être téléchargé depuis le site du Campus virtuel à l'adresse www.ehl.icrc.org



Concepts du programme EDH

- acte humanitaire
- application
- armes frappant sans discrimination et armes causant des souffrances inutiles
- besoins des enfants
- besoins essentiels
- besoins non matériels
- conséquences*
- crime de guerre
- dignité humaine*
- dilemmes*
- distinction civil/combatant
- effets en cascade
- enchaînements de conséquences
- forces et ressources de la communauté
- impartialité
- indépendance
- limites posées aux conflits armés
- mise en œuvre
- mobilisation des jeunes
- neutralité
- non-combattants (civils, combattants hors de combat)
- objectif du projet
- obstacles au comportement humanitaire*
- ordre illégal
- perspectives multiples*
- population cible
- pression sociale
- protection
- réfugiés et autres personnes déplacées
- relation entre le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme
- témoin
- violation du DIH

Compétences pratiquées

- analyse de dilemmes
- analyse de problèmes
- analyse de récits
- argumenter, étayer ses opinions
- discuter
- écouter
- estimation de l'effort nécessaire
- estimation des ordres de grandeur
- établir une documentation
- identification des problèmes
- évaluer les besoins
- évaluer les projets
- identification des conséquences
- jeu de rôles
- planifier les actions
- présentation de récits
- prise de perspective
- raisonnement juridique
- recherche de solutions
- remue-méninges
- respecter l'autre dans le désaccord
- suivi des conséquences
- travail en équipes

*dans tous les modules

Les modules

Matrice du cours



Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
INTRODUCTION	<p>Quelles images évoque pour vous le conflit armé?</p> <p>Que pensez-vous des tentatives de limiter les souffrances causées par la guerre?</p> <p>Qu'est-ce que la dignité humaine?</p>	<p>Limites posées aux conflits armés</p> <p>Dignité humaine</p>	Images et perceptions	<ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience des enjeux fondamentaux qui sous-tendent le droit international humanitaire (DIH). Se rendre compte qu'il n'existe pas de réponse évidente à certaines des questions qui se posent lorsqu'on explore le DIH. Formuler une définition préliminaire de la dignité humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Le concept de dignité humaine est au cœur du droit humanitaire et sera réexaminé sous divers angles tout au long du programme EDH. Certaines des questions traitées dans le programme EDH n'ont pas de réponse unique ni facile. L'un des objectifs du programme est d'identifier et d'étudier ces questions.
MODULE 1 La perspective humanitaire	<p>Qu'est-ce qu'un témoin?</p> <p>À quels dilemmes les témoins se trouvent-ils confrontés?</p> <p>Quel peut être l'impact des témoins?</p> <p>Qu'est-ce qu'un acte humanitaire?</p>	<p>Témoin</p> <p>Acte humanitaire</p> <p>Pression sociale</p>	1A: Que peuvent faire les témoins?	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre l'impact que peut avoir un témoin sur les actes d'autres personnes. Connaître des cas où des témoins ont agi dans des situations de violence pour protéger la vie ou la dignité humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Des gens ordinaires peuvent, dans des situations de violence, agir pour protéger la vie ou la dignité humaine de personnes qu'ils ne connaissent pas nécessairement ou qu'ils ne seraient pas enclins à aider ou à protéger en temps normal. Souvent, les témoins agissent alors que cela peut représenter pour eux un risque ou un sacrifice. Dans toutes les sociétés, des gens ordinaires se sont opposés à des actes inhumains pour protéger des personnes en danger.

Les modules

Matrice du cours



Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 1 La perspective humanitaire (suite)			1B : Analyser les actes humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre la notion d'acte humanitaire. Comprendre en quoi la pression sociale influe sur ce que font les gens dans des situations où la vie ou la dignité humaine de quelqu'un est en danger. Être en mesure d'identifier les actes humanitaires dans les nouvelles diffusées par les médias et dans la vie de tous les jours. 	<ul style="list-style-type: none"> Un acte humanitaire est un geste qui vise à protéger quelqu'un dont la vie ou la dignité humaine est en danger, et en particulier quelqu'un que l'on n'aurait pas tendance à aider ou à protéger en temps ordinaire. Il implique souvent un risque personnel ou un sacrifice. Il peut être difficile d'accomplir un acte humanitaire dans certains contextes, surtout lorsqu'il aiderait une personne qui est considérée comme appartenant à un groupe « ennemi ».
			1C : Le dilemme du témoin	<ul style="list-style-type: none"> Se rendre compte de la complexité de la situation d'une personne qui est témoin d'une menace à la vie ou à la dignité humaine. Apprendre à analyser un dilemme. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans de nombreux actes humanitaires, les gens se trouvent face à un dilemme : doivent-ils ou non décider de protéger la vie et la dignité humaine d'une personne lorsque cet acte peut comporter des risques ou entraîner des problèmes personnels pour eux-mêmes ou pour la personne en question ? Quoi qu'ils décident, cela peut avoir des conséquences complexes et à long terme pour toutes les personnes concernées.



Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 2 Les limites dans les conflits armés	<p>Quelles limites sont requises dans une guerre et pourquoi ?</p> <p>Quelle est l'origine de ces limites ?</p> <p>Comment se développent les règles qui fixent des limites à la guerre ?</p>	<p>Limites posées aux conflits armés</p> <p>Non-combattants (civils, combattants hors de combat)</p> <p>Relation entre le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme</p> <p>Protection</p> <p>Besoins des enfants</p> <p>Armes frappant sans discrimination et armes causant des souffrances inutiles</p> <p>Effets en cascade</p>	<p>2A : Fixer des limites à la dévastation causée par la guerre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre certaines des raisons pour lesquelles il faut des règles dans un conflit armé. Comprendre en quoi le DIH et le droit des droits de l'homme se complètent. Apprendre et comprendre certaines règles essentielles du DIH. 	<ul style="list-style-type: none"> Le DIH vise à protéger la vie et la dignité humaine des personnes touchées par un conflit armé et à limiter les souffrances causées par la guerre. C'est un ensemble de règles internationales qui restreint les moyens et méthodes de guerre et protège ceux qui ne participent pas ou plus aux combats. Le droit des droits de l'homme vise aussi à protéger la vie et la dignité humaine. Le DIH, étant spécifiquement conçu pour les conflits armés, ne remplace pas le droit des droits de l'homme, qui, lui, s'applique en tout temps. Ces deux ensembles de règles du droit sont complémentaires.
			<p>2B : Les codes et les traditions dans l'histoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Se rendre compte que, dans de nombreux endroits et à de nombreuses époques, les gens ont créé des codes et appliqué des traditions pour limiter la dévastation causée par la guerre. Prendre connaissance d'exemples, écrits ou non, d'interdictions et d'obligations historiques. Montrer la relation existant entre les réalités de la guerre et l'évolution des normes humanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Les efforts de l'être humain pour limiter la brutalité de la guerre sont universels. L'histoire offre de nombreux exemples de règles visant à restreindre l'usage de la violence afin de limiter les souffrances et destructions inutiles.



Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 2 Les limites dans les conflits armés (suite)			2C : Les enfants soldats	<ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience de l'étendue du phénomène du recrutement et de l'utilisation de garçons et de filles dans la guerre, ainsi que des conséquences de telles pratiques. Comprendre la nécessité d'un âge minimal pour le recrutement et l'utilisation d'enfants dans la guerre. Apprendre que tant le DIH que le droit des droits de l'homme interdisent le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans les conflits armés, et que de nombreux pays ont officiellement accepté une nouvelle loi élevant cet âge minimum à 18 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants doivent être protégés dans les conflits armés. Une forme de protection consiste à fixer et à respecter un âge minimum pour le recrutement d'enfants dans des forces ou groupes armés, ou pour l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. En vertu du DIH et du droit des droits de l'homme, une personne de moins de 15 ans ne peut pas être recrutée par des forces ou groupes armés ni utilisée à quelque fonction que ce soit dans un conflit armé. Un instrument de droit plus récent élève cet âge minimum à 18 ans.
			2D : Les armes	<ul style="list-style-type: none"> Explorer ce que sont les armes frappant sans discrimination et les armes causant des souffrances inutiles, et étudier certains exemples. Comprendre pourquoi il existe des restrictions à l'emploi de certaines armes dans la guerre. Examiner certaines règles spécifiques du DIH concernant les armes. Voir comment l'opinion publique peut contribuer au développement du DIH. 	<ul style="list-style-type: none"> Le DIH restreint l'emploi de certaines armes dans la guerre parce qu'elles sont de nature à frapper sans discrimination ou à causer des souffrances inutiles. Les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre constituent des préoccupations humanitaires importantes parce qu'ils continuent à tuer longtemps après la fin d'une guerre. La mobilisation de l'opinion publique peut contribuer au développement du droit international.

Les modules

Matrice du cours



Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 2 Les limites dans les conflits armés (suite)			2E: La large disponibilité des armes	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître que l'un des principaux dangers pour les populations civiles, dans les conflits armés d'aujourd'hui, vient des armes légères et armes de petit calibre. Examiner pourquoi la possibilité pour des groupes divers d'avoir facilement accès à des armes et munitions rend plus difficile d'assurer le respect du DIH. Comprendre qu'il incombe aux États de contrôler la disponibilité des armes. Examiner des idées de mesures, aux niveaux local, national et international, visant à réduire la disponibilité incontrôlée et l'usage abusif des armes. 	<ul style="list-style-type: none"> La large disponibilité et l'usage abusif généralisé des armes légères constituent une menace pour les civils et rendent plus difficile de faire respecter le DIH. Il faut s'attaquer à ce problème selon une approche globale, comprenant des mesures pour restreindre la disponibilité des armes, pour réduire leur usage abusif et pour rendre les victimes moins vulnérables.
MODULE 3 Le droit en action	Quelles sont les règles les plus fréquemment violées et pourquoi ? Quels sont les dilemmes auxquels se heurtent les combattants ? Qui est responsable du respect du droit international humanitaire ?	Violation du DIH Distinction civil/combattant Enchaînements de conséquences Ordre illégal	3A : Identifier les violations du DIH	<ul style="list-style-type: none"> Être capable d'identifier certaines violations du DIH. Reconnaître des exemples des mécanismes selon lesquels une violation entraîne une autre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les violations du DIH déclenchent souvent une réaction en chaîne qui mène à d'autres violations. Les gens invoquent des raisons diverses pour expliquer les violations du DIH. Il existe plusieurs façons de prévenir les violations du DIH et d'en limiter les conséquences.

Les modules

Matrice du cours



Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 3 Le droit en action (suite)			3B : Le point de vue des combattants	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de reconnaître les dilemmes qui peuvent surgir lorsqu'il s'agit de respecter le DIH dans des situations de combat. Comprendre les difficultés que représente le respect du DIH lorsque la différence entre combattants et civils n'est pas claire. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les règles du DIH en situation de conflit armé peut créer des dilemmes. Les dilemmes peuvent être dus au fait qu'il est difficile de distinguer les combattants des civils. Parfois, les gens font exprès de brouiller cette distinction, mais parfois aussi elle devient floue lorsque des combats se déroulent dans une zone résidentielle. S'il existe le moindre doute sur le fait qu'une personne ou un bien soit ou non civil(e), cette personne ou ce bien doit être considéré(e) comme civil(e).
			3C : Qui est responsable du respect du DIH ?	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre à qui il incombe de veiller à ce que les règles du DIH soient respectées. Déterminer comment cette responsabilité est exercée. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour que le DIH soit respecté, de nombreux acteurs doivent s'acquitter de leurs responsabilités; si le DIH peut être enfreint par une seule personne, il faut les efforts combinés des responsables gouvernementaux, des officiers et des soldats pour faire en sorte qu'il soit respecté.



Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 3 Le droit en action (suite)			3D : Étude de cas – My Lai: les leçons d’une tragédie	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir certains des facteurs susceptibles d’entraîner de graves violations du DIH. • Identifier une série de dilemmes auxquels les soldats peuvent être confrontés lorsqu’ils doivent faire le « bon » choix sur le champ de bataille. • Reconnaître les responsabilités différentes des officiers et des simples soldats en matière de violations du DIH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la distinction entre civils et objectifs militaires est un élément fondamental de la mise en œuvre du DIH. • Les officiers ne doivent pas donner d’ordres illégaux et les soldats ne doivent pas obéir à de tels ordres. • Respecter et faire respecter le DIH est une obligation pour tous ceux qui participent à des combats.
MODULE 4 Répondre aux violations	<p>Pourquoi est-il important de répondre aux violations ?</p> <p>Comment agir face aux violations ?</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Application</p> <p>Distinction civil/combattant</p> <p>Pression sociale</p> <p>Crime de guerre</p>	4A : Raisons d’agir et moyens possibles face aux violations du DIH	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre en quoi le fait d’agir – ou de ne pas agir – face aux violations du DIH peut influencer sur le bien-être d’une société après un conflit armé. • Reconnaître qu’il existe plusieurs façons de traiter les violations du DIH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes qui commettent des infractions graves au DIH doivent être jugées et punies. • La responsabilité de faire appliquer le DIH incombe au premier chef aux États, mais d’autres acteurs peuvent aussi jouer un rôle important. • Traduire en justice les auteurs d’infractions n’est pas la seule façon d’agir face aux violations du DIH.

Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 4 Répondre aux violations (suite)			4B : Les moyens judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir conscience que les États doivent traduire en justice les auteurs d'infractions graves au DIH, quelle que soit la nationalité de ces personnes ou de leurs victimes, et quel que soit le pays où les crimes ont été commis. • Avoir une idée des différentes instances judiciaires dont on dispose pour juger les auteurs de crimes de guerre (tribunaux nationaux, internationaux et « hybrides »). • Se rendre compte que ces instances judiciaires sont complémentaires et que toutes contribuent aux efforts de la communauté internationale pour traduire les criminels en justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États doivent traduire en justice et punir les auteurs d'infractions graves au DIH, quelle que soit la nationalité de ces personnes ou de leurs victimes, et où que les crimes aient été commis. • Des efforts ont été faits à diverses époques et à différents niveaux pour juger et punir les criminels de guerre. • Il existe différentes instances judiciaires pour juger les auteurs de violations du DIH, mais ces instances sont complémentaires et contribuent à l'effort commun de la communauté internationale pour traduire les criminels de guerre en justice.
			4C : Les moyens non judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre certaines approches non judiciaires que les États ont choisies pour faire face à des violations du DIH. • Tenir compte de la multiplicité des points de vue entrant en jeu – perspective des victimes, des auteurs de violations et de l'ensemble de la société – dans les efforts visant à bâtir un avenir de paix après des violations du DIH et des droits de l'homme. • Comprendre certains des avantages et des inconvénients des approches non judiciaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour faire face aux violations du DIH, il existe divers moyens non judiciaires qui peuvent être utilisés en complément de l'action judiciaire contre les criminels de guerre présumés. • Il faut tenir compte de nombreux points de vue différents pour aider les sociétés à tourner la page des atrocités de leur passé. • Les commissions vérité sont des instruments utiles pour mettre au jour la vérité et conseiller des moyens possibles de faire face aux violations du DIH.





Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 5 Faire face aux conséquences de la guerre	Quelles sont les conséquences de la guerre ? Quels efforts sont requis pour faire face à ces conséquences ? Quels dilemmes peuvent se poser aux organisations humanitaires ?	Besoins essentiels Besoins non matériels Réfugiés et autres personnes déplacées Impartialité Neutralité Indépendance	5A : Les besoins créés par la dévastation de la guerre	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre en quoi la guerre bouleverse les moyens d'existence habituels. Prendre conscience de l'ampleur de l'action humanitaire nécessaire pour prévenir et atténuer les souffrances causées par un conflit armé. 	<ul style="list-style-type: none"> Un conflit armé détruit les ressources et bouleverse les moyens d'existence habituels. C'est d'abord aux États qu'incombe la responsabilité de rétablir les moyens d'existence habituels, mais les organisations humanitaires, travaillant ensemble, les aident dans cette tâche.
			5B : Planifier un camp pour personnes déplacées par la guerre	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir aux circonstances dans lesquelles pourraient se trouver des personnes forcées de s'enfuir de chez elles. Se familiariser avec certains des besoins d'assistance et de protection qu'ont les gens lorsqu'un conflit armé les force à s'enfuir de chez eux. Prendre conscience de l'ampleur des efforts requis pour répondre aux besoins humains causés par le déplacement lors d'un conflit armé. 	<ul style="list-style-type: none"> Une planification, des efforts et des ressources considérables sont nécessaires pour subvenir aux besoins des personnes déracinées par un conflit armé. Outre les besoins biologiques immédiats des personnes déplacées, leurs besoins sociaux, psychologiques et spirituels doivent aussi être satisfaits afin qu'elles puissent retrouver leur dignité humaine et leur indépendance aussi rapidement que possible. L'assistance doit être fournie de telle façon que le risque de causer des dommages involontaires soit réduit au minimum.

Les modules

Matrice du cours

Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 5 Faire face aux conséquences de la guerre (suite)			5C : La protection des prisonniers	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître certaines mesures prévues par le DIH pour protéger la vie et la dignité humaine des prisonniers. • Comprendre certains des dilemmes auxquels doivent faire face les travailleurs humanitaires en matière de protection des prisonniers. 	<ul style="list-style-type: none"> • La vie et la dignité humaine des personnes détenues pour des raisons liées à un conflit armé sont particulièrement vulnérables. • Le DIH protège les prisonniers; il prévoit aussi que des travailleurs humanitaires doivent les visiter pour vérifier si les règles qui leur sont applicables sont bien respectées. • Les travailleurs humanitaires peuvent être confrontés à des dilemmes délicats lors de leurs visites dans les lieux de détention.
			5D : Le rétablissement des liens familiaux	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir conscience de ce que vivent les familles dispersées par la guerre. • Saisir l'importance de l'effort nécessaire pour rétablir et maintenir les liens entre les proches ainsi séparés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un conflit armé, un grand nombre de personnes se trouvent séparées de leur famille, sans aucun moyen de communiquer avec elle. • Le DIH prévoit que des mesures doivent être prises pour rétablir et maintenir les liens familiaux entre proches séparés, et pour élucider le sort des personnes disparues. • Il faut entreprendre plusieurs actions pour réunir les membres d'une seule famille et retrouver la trace de personnes disparues.



Les modules

Matrice du cours

Module	Questions clés	Concepts	Explorations	Objectifs	Idées essentielles
MODULE 5 Faire face aux conséquences de la guerre (suite)			5E: Les fondements éthiques de l'action humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre que les principes d'humanité et d'impartialité guident toute l'action humanitaire. Avoir conscience que l'action du CICR est aussi caractérisée par deux autres principes : neutralité et indépendance. Comprendre certains des dilemmes que les travailleurs humanitaires peuvent rencontrer dans leur travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les organisations humanitaires ont des codes de conduite qui comprennent des principes opérationnels importants. En raison de la nature de ses activités, le CICR accorde une importance particulière aux principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Les travailleurs humanitaires se trouvent face à divers dilemmes éthiques auxquels il n'est pas toujours possible de trouver une solution satisfaisante. Ne rien faire est aussi une décision et a des conséquences.
QUESTIONS FINALES	<p>Comment puis-je encourager le respect de la dignité humaine ?</p> <p>Que puis-je faire pour que les choses changent ?</p> <p>Comment sensibiliser les autres ?</p>	<p>Mobilisation des jeunes</p> <p>Population cible</p> <p>Objectif du projet</p> <p>Forces et ressources de la communauté</p> <p>Dignité humaine</p>	Et maintenant ?	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser ce qui a été appris pour concevoir un projet en faveur de la dignité humaine. Réaliser un projet en faveur de la dignité humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> On peut faire beaucoup de choses différentes pour encourager activement le respect de la dignité humaine, et il est préférable que chacun s'engage dans un projet qui tire parti de ses compétences et de ses intérêts. Lorsqu'on agit en faveur d'autres personnes, il est essentiel de tenir compte de leur point de vue et de les faire participer. Au cours de la réalisation d'un projet, il est utile d'évaluer périodiquement les progrès accomplis et de revoir les plans futurs.

Droits de reproduction

Tous les droits associés à ce produit et au matériel associé sont la propriété du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Toute reproduction ou utilisation de ce produit ou du matériel associé (à l'exception de la distribution du produit ou du matériel associé initial non modifié) est strictement interdite, sauf dans les conditions suivantes :

- À des fins uniquement éducatives et non commerciales, il peut être permis de reproduire, traduire ou abrégé ce produit ou le matériel associé ou de l'intégrer dans sa totalité ou en partie dans d'autres publications. Une autorisation écrite préalable du CICR est requise pour toute utilisation ou adaptation.
- En accordant son autorisation écrite, le CICR décidera si son emblème figurera sur la reproduction, la traduction ou la version abrégée du produit ou du matériel associé, au vu de l'utilisation ou de l'adaptation prévue. L'emblème du CICR ne peut pas figurer sur le produit ou le matériel associé sans autorisation expresse du CICR.
- Les autorités responsables de l'éducation ou les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge désirant utiliser l'emblème du CICR avec leur propre emblème sur la reproduction, la traduction ou la version abrégée du produit ou du matériel associé, doivent aussi obtenir, par écrit, l'autorisation expresse du CICR. (Le CICR se réserve le droit de décider au cas par cas d'autoriser, ou non, des tiers à utiliser leur emblème avec celui du CICR sur la reproduction, la traduction ou la version abrégée du produit ou du matériel associé.)

Il est possible d'obtenir le graphisme initial auprès du CICR pour reproduire les publications. Cependant, les photographies, les cartes, les vidéos, les logos, les graphiques et la police ne doivent pas être utilisés ou copiés sans autorisation préalable. Cette autorisation doit être demandée au CICR, qui a négocié un nombre maximal de copies sous le droit actuel. Une fois ce maximum atteint, les utilisateurs seront priés de contacter l'organisme ou l'individu concerné.

Les emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge sont protégés par le droit international humanitaire et les lois nationales. Tout usage qui n'est pas expressément autorisé par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels constitue une utilisation abusive des emblèmes. L'utilisation non autorisée de ces emblèmes est strictement interdite.

Notes

Mission

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance.

Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.



CICR